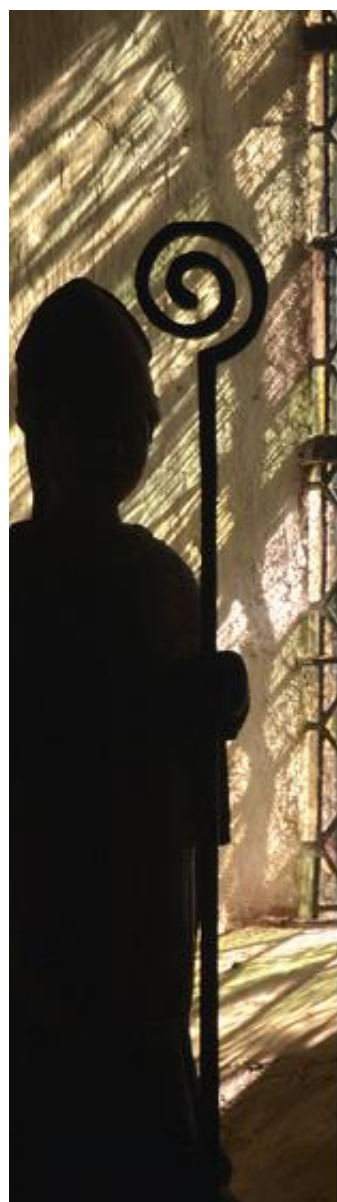


Le rôle des évêques émérites

Author : Maximilien Bernard

Categories : [Brèves](#), [Conférence épiscopale](#), [Eglise en France](#), [Perepiscopus](#)

Date : 14 mars 2017



MGR JOSEPH DORÉ
BERNARD XIBAUT

Évêques émérites

Dans l'Église
d'aujourd'hui,
quel rôle
pour les retraités
de l'épiscopat



LA NUÉE BLEUE

[La Croix](#) a interrogé Mgr **Joseph Doré** à propos de son dernier livre « Évêques émérites ». Il déclare :

"Dans tous les pays, le nombre d'évêques émérites augmente mais il existe très peu de publications sur ce sujet. En France, ils sont actuellement 96. Depuis 1965 et le décret « Christus Dominus » de Paul VI, les évêques sont tenus de démissionner à l'âge de 75 ans. Ils

deviennent alors « évêques émérites », c'est-à-dire que même s'ils ne sont plus chargés de conduire un diocèse, ils restent pleinement en capacité d'annoncer la Parole et de célébrer les sacrements – « témoigner, célébrer et conduire » étant les trois grandes missions de l'évêque. Même s'il est effectivement retraité, l'évêque émérite continue donc d'exercer sa mission d'une autre manière.

Sur le plan matériel, comment vivent-ils ?

Il est prévu que le dernier diocèse pour lequel il a été évêque pourvoie à sa subsistance de manière « *convenable et digne* », ce qui correspond en France à ce que perçoit un prêtre, soit un peu moins du smic. L'évêque peut rester dans ce diocèse, mais la majorité retourne dans le territoire où ils sont nés, où ils ont gardé de la famille et éventuellement un bien immobilier. D'autres se mettent au service d'un sanctuaire. Les religieux rejoignent leur congrégation. Mgr **Georges Gilson**, qui s'est investi sur ce sujet, avait demandé à la Conférence des évêques de France (CEF) de voter une allocation mensuelle de 100 € pour défrayer les évêques émérites de leurs frais de secrétariat, mais la CEF a estimé ne pouvoir assumer une telle dépense d'environ 100 000 € par an.

Selon les témoignages reçus, comment vivent-ils leur nouvelle mission ?

Tant qu'ils en ont la santé, ils participent à des tâches d'accompagnement ministériel, en animant des retraites ou sessions pour prêtres et ministres laïcs. Du fait de leur expérience, certains se voient confier par la Conférence épiscopale ou par Rome une mission d'accompagnement ou d'expertise auprès d'une communauté religieuse. Et puis, les occasions sont nombreuses de célébrer, notamment des confirmations, à la demande de l'évêque en place. Il leur faut résister à l'idée qu'en tant qu'évêque émérite, ils seraient « plus libres » : nous sommes toujours autant responsables.

Comment exercer davantage cette responsabilité ?

Sur ce point, il y aurait des initiatives à lancer. Il est problématique que le nouvel évêque reprenne des dossiers, notamment dans le domaine immobilier, sans consulter son prédécesseur. Il faudrait que les conditions soient systématiquement créées pour que celui qui s'en va puisse dire certaines choses à son successeur, d'autant plus quand il s'agit de choses qu'il est le seul à savoir.

Vous faites allusion pudiquement à quelques « confrères en détresse » : que proposez-vous pour leur venir en aide ?

Le départ en retraite, y compris pour un évêque, peut être un vrai choc. Je souhaiterais que le corps épiscopal soit conscient de cela et que l'un de nous soit spécifiquement nommé pour porter ce souci, quitte à déléguer les visites aux confrères déprimés à tels ou tels qui leur sont plus proches.